

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 702 Subvention (11.000 euros) aux associations Salle Saint-Bruno, Exposed, Tiewe Arts, Sierra Prod du 18e arrondissement dans le cadre de l'action culturelle locale.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Salle Saint Bruno en date du 9 septembre 2019, approuvée par délibération du Conseil de Paris en date des 8, 9,10 et 11 juillet 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Sierra Prod en date du 11 avril 2019, approuvée par délibération du Conseil de Paris en date des 1er, 2 et 3 avril 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Salle Saint-Bruno, Exposed, Tiewe Arts, Sierra Prod ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18e, à l'association la Salle Saint-Bruno, 9 rue Saint-Bruno 75018 Paris, au titre de son activité Fête de la Goutte d'Or en 2019. Simpa : 12109 ; 2019-08182.

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18e arrondissement, à l'association Exposed, 7ter rue de Christiani 75018 Paris au titre de 2019. N° simpa : 189283, n° dossier 2019-08801.

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18e arrondissement, à l'association Tiewe Arts 84, rue Marcadet 75018 Paris au titre de 2019. N° simpa : 183469, n° dossier 2019-08195.

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18e arrondissement, à l'association Sierra Prod 20, rue Camille Flammarion 75018 Paris au titre de 2019. N° simpa : 8462, n° dossier 2019-08203.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association Salle Saint Bruno dont le texte est joint au présent projet.

Article 6 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association Sierra Prod dont le texte est joint au présent projet.

Article 7 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO